

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**Pour diffusion immédiate**

*Consultations prébudgétaires 2025*

**Pénurie de main-d'œuvre et retards technologiques en pharmacie d'établissement : l'A.P.E.S. presse le gouvernement d'agir**

**Montréal, le 19 février 2025** — Dans le cadre des consultations prébudgétaires 2025, l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.) interpelle le gouvernement du Québec, et plus particulièrement le ministre des Finances, afin que des mesures concrètes soient prévues dans le prochain budget pour répondre à deux enjeux majeurs : la rareté de main-d'œuvre et les retards technologiques en pharmacie d'établissement. Ces enjeux affectent directement la sécurité, la qualité, l'efficacité et l'accessibilité des soins de santé.

**Une campagne nécessaire pour le recrutement et la valorisation de la profession**

Les pharmaciens d'établissement jouent un rôle essentiel au sein du réseau de la santé en assurant l'usage sécuritaire et optimal des médicaments pour les patients. Toutefois, la profession peine à attirer la relève alors que le médicament est au cœur de presque tous les traitements en établissement de santé. En septembre 2024, seulement 89 résidents étaient inscrits au programme de maîtrise en pharmacothérapie avancée, alors que 120 places avec bourse d'études étaient disponibles.

« Malgré cet incitatif, le manque d'attrait pour la profession persiste. Nous sollicitons le ministère des Finances afin que soient octroyés les budgets nécessaires pour permettre au ministère de la Santé de lancer, dès la prochaine année financière, une vaste campagne de promotion de la profession de pharmacien d'établissement. Il s'agit d'un engagement pris par le gouvernement lors de la campagne électorale de 2022 et qui doit maintenant se concrétiser pour assurer une relève plus nombreuse », souligne Julie Racicot, pharmacienne et présidente de l'A.P.E.S.

**Un réseau de la santé freiné par des technologies en fin vie, incomplètes et insuffisantes**

Vers la fin des années 2000, les premières phases de déploiement des systèmes automatisés et robotisés de distribution des médicaments (SARDM) en milieu hospitalier ont eu lieu. Cela s'est fait sur la base des recommandations du groupe de travail sur les SARDM piloté par le gouvernement du Québec. L'initiative visait à soutenir les opérations entourant la préparation et la distribution des médicaments, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre en pharmacie et en soins infirmiers. Ce projet, qui comportait cinq phases, a toutefois été interrompu après les trois premières, faute de financement. Malgré l'introduction de certaines technologies, telles

que les robots et les ensacheuses de médicaments et les cabinets automatisés décentralisés de médicaments, le parc technologique demeure donc incomplet et est maintenant en fin de vie dans certains établissements. Il en découle des risques accrus d'erreurs et des pertes d'efficacité.

« Globalement, les retards technologiques ont des conséquences sur la sécurité, la qualité et l'efficacité des soins aux patients. Nous demandons au gouvernement d'investir, dès la prochaine année, dans les systèmes automatisés et robotisés de distribution des médicaments afin de compléter ce volet et ainsi, de garantir une meilleure sécurité dans l'administration des médicaments », a poursuivi la présidente de l'A.P.E.S. en rappelant qu'il s'agit également d'un engagement pris par le gouvernement actuel à l'endroit des pharmaciens d'établissement lors de la campagne électorale de 2022.

« Par exemple, le dossier santé numérique (DSN) en cours d'implantation au Québec nécessite plus de cabinets automatisés décentralisés que n'en comptent les établissements actuellement. Il serait déplorable que le système sur lequel reposera le DSN doive être paramétré de façon à contourner son fonctionnement habituel. Autre exemple, le rapport 2022-2023 du ministère de la Santé et des Services sociaux indique que les incidents et accidents liés aux médicaments surviennent surtout lors de l'administration des médicaments. Or, l'implantation d'une technologie de codes à barres au chevet des patients permettrait de renforcer la sécurité à cette étape. Ce sont des exemples parmi plusieurs autres de la pertinence pour le gouvernement d'agir rapidement », a conclu Mme Racicot.

Les personnes intéressées à consulter le mémoire déposé par l'A.P.E.S. dans le cadre des consultations prébudgétaires peuvent le faire en cliquant [ici](#).

### **À propos de l'A.P.E.S.**

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente quelque 2000 pharmaciens travaillant principalement dans les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et les centres hospitaliers universitaires du Québec.

– 30 –

### **Source :**

Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

### **Renseignements :**

Apolline Provost, TACT  
Cellulaire : 438 522-1638  
Courriel : [aprovost@tactconseil.ca](mailto:aprovost@tactconseil.ca)

France Bouffard, A.P.E.S.  
Cellulaire : 514 718-4811  
Courriel : [fbouffard@apesquebec.org](mailto:fbouffard@apesquebec.org)